

## AUTORITÉ DU MASSACHUSETTS CHARGÉE DES RESSOURCES EN EAU - AVIS PUBLIC

L'autorité du Massachusetts chargée des ressources en eau (MWRA), en vertu de son autorité au titre de St. 1984, c.372, §§ 6 et 8, tel que modifié, et conformément à M.G.L. c. 30A, tiendra une audience publique sur les amendements proposés à ses règlements sur l'utilisation des égouts, 360 CMR 10.000. Ces amendements proposés :

- a) intègrent les modifications exigées par l'Agence américaine de protection de l'environnement (« EPA ») pour mettre les règles d'utilisation des égouts de la MWRA en conformité avec les règles de prétraitement de l'EPA ;
- b) augmentent les redevances annuelles payées par les détenteurs de permis ; et
- c) corrigent des fautes de frappe mineures

Toute personne souhaitant apporter un témoignage oral est invitée à se présenter à 10h00 le vendredi 3 mai 2024 à la MWRA, 2 Griffin Way, Chelsea, Massachusetts 02150. Une copie électronique des amendements proposés a été publiée sur le site web de la MWRA :

<https://www.mwra.com/trac/2024/proposedamendments.html>. Une copie électronique des amendements proposés peut être demandée en envoyant un courriel à [TRAC@mwra.com](mailto:TRAC@mwra.com).

LA MWRA acceptera les commentaires oraux et écrits lors de l'audience. En outre, la MWRA acceptera les commentaires écrits jusqu'à 17h00 le vendredi 10 mai 2024, par courrier ou par remise en main propre à :

Matthew Dam

Massachusetts Water Resources Authority

Toxic Reduction and Control

2 Griffin Way

Chelsea, MA 02150

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [TRAC@mwra.com](mailto:TRAC@mwra.com).